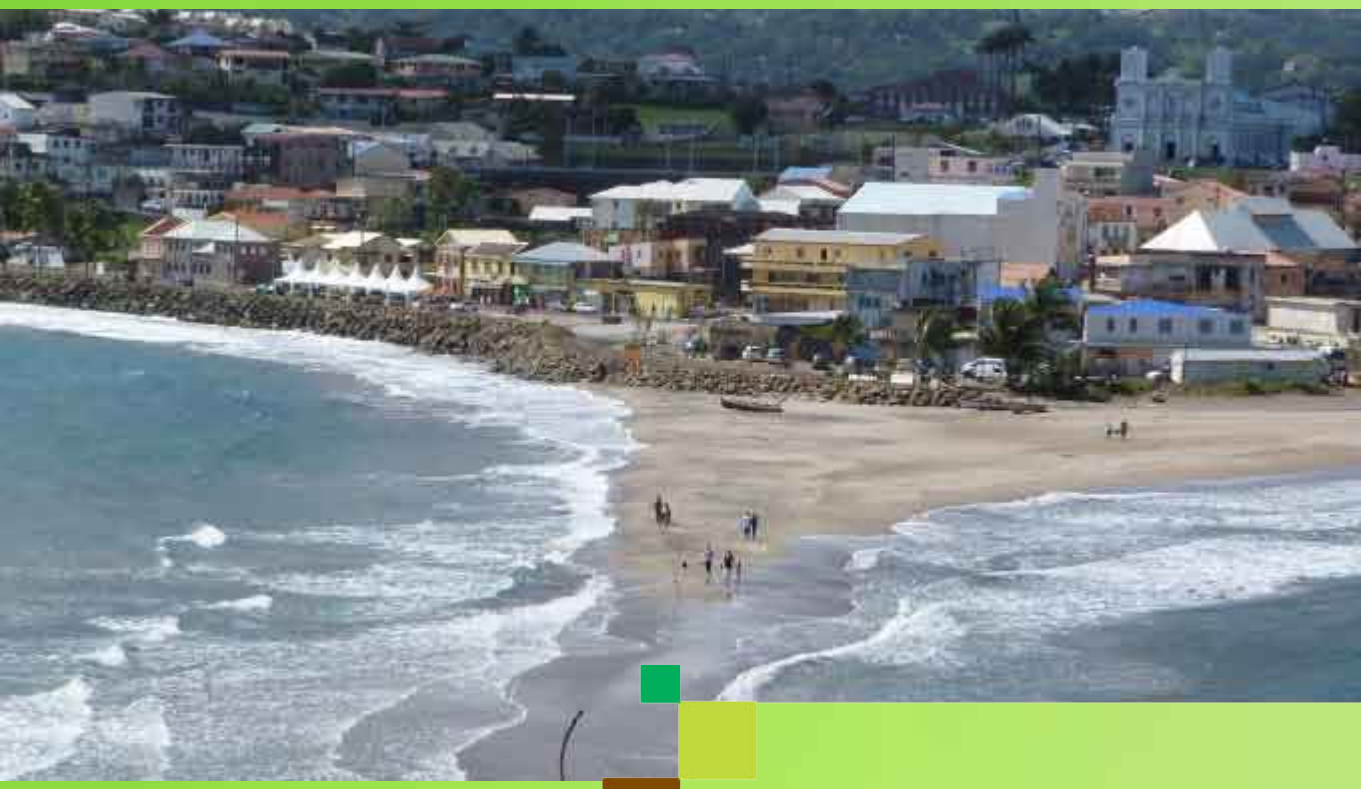

Rapport de Gestion Durable 2012

Office National des Forêts

Martinique

EDITO

L'ONF et ses missions :

L'Office National des Forêts est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé par la loi n°64-1278 du 23 décembre 1964. Il est placé sous la tutelle conjointe du Ministère chargé de l'Agriculture et du Ministère chargé de l'Environnement.

Il assure, sur le territoire martiniquais trois grands types d'activités :

- la gestion des forêts appartenant à l'Etat, au Département, et au Conservatoire du Littoral. Ces forêts bénéficient ainsi du régime forestier par application du Code Forestier, représentant un peu moins de 15 000 ha, ainsi que la moitié du trait de côte.
- des Missions d'Intérêt Général (MIG) pour le compte de l'Etat ou des collectivités.
- des actions contractuelles de protection et de mise en valeur du milieu naturel pour le compte de clients publics ou privés comme une entreprise de services.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance 2012-2016, signé entre l'Etat, la Fédération Nationale des Communes Forestières, et l'ONF. Ainsi, ce contrat réaffirme :

- les missions essentielles de gestion durable des espaces naturels relevant du régime forestier,
- le rôle de l'ONF comme gestionnaire unique des forêts publiques,
- la dimension économique et sociale de l'action de l'Office sur le territoire.

'ONF et la gestion durable :

La capacité d'auto-financement de l'ONF ainsi que ses compétences internes en matière d'ingénierie financière ont permis l'aboutissement de plusieurs chantiers emblématiques en 2012 :

- l'aménagement et l'ouverture au public de l'Ilet Sainte-Marie,
- la réfection de la totalité des sentiers d'accès à la Montagne Pelée,
- la livraison de l'aire de stationnement de Cap Chevalier, et le nouvel accès à l'Anse Michel,
- le réaménagement du site de Vatable, avec l'ouverture aux Personnes à Mobilité Réduite,
- l'ouverture d'un nouveau sentier d'accès aux Sources Chaudes, sur les Anses d'Arlet,
- la réfection complète de plusieurs pistes forestières.

Tous ces chantiers n'auraient pas été concrétisés sans le concours financier de l'Europe, de l'Etat, et des collectivités territoriales. Le principe de gouvernance partagée mis en place par l'ONF depuis plusieurs années permet d'associer pleinement l'ensemble des décideurs locaux, dans la définition des objectifs à atteindre pour ces sites et des modalités de réalisation des travaux.

Ce rythme très soutenu en matière de travaux sera maintenu durant les années 2013 et 2014. Ainsi de nombreux autres sites seront réaménagés et de nouveaux sentiers, notamment sur le littoral, seront ouverts. Nous pouvons notamment citer :

- réaménagement du site de Coeur Bouliki, avec l'ouverture aux Personnes à Mobilité Réduite, sur la commune de St-Joseph,
- réaménagement du site de Montravail, sur la commune de Ste-Luce,
- reprise des accès et aménagement du site de Crève-Coeur, sur la commune de Ste-Anne,
- réaménagement du site de l'Anse-Michel et de Cap Chevalier (2nde tranche),
- réfection des refuges de la Montagne Pelée,
- ouverture du sentier du littoral sur le site de Petite Grenade (commune du Vauclin),
- ouverture du sentier du littoral entre Taupinière et la Chery, puis entre Dizac et Anse Cafard,
- ouverture du sentier du littoral entre le bourg de Trinité et Tartane.

Progressivement, c'est donc l'attrait de ces sites qui s'améliore, au bénéfice des Martiniquais, et du Tourisme Vert. L'ONF confirme son rôle de véritable opérateur économique attribuant des marchés de travaux à plusieurs associations d'insertion ou d'aide par le travail, ainsi qu'à plusieurs entreprises privées.

Enfin, l'ONF Martinique s'affirme de plus en plus comme référent en matière de formation dans le domaine de la gestion des espaces naturels et de leur valorisation.

En vous souhaitant une bonne lecture,

Le Directeur Régional,

Vincent CHERY

- L'ONF en Martinique....4
- Gérer les forêts publiques de Martinique....20
- Réaliser des missions d'interêt général....28
- Intervenir pour le compte de clients publics ou privés....46
- Principaux clients et partenaires en 2012....50

Coeur Bouliki

L'ONF en Martinique

- Organisation des services 6
- Principales données économiques et administratives pour 2012 16

Office National des Forêts

Martinique

L'Office National des Forêts est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) crée par la loi n° 64-1278 du 23 décembre 1964. Il est placé sous la tutelle conjointe du Ministère chargé de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et du Ministère chargé de l'Ecologie, du developpement durable et de l'énergie

Il assure, sur le territoire martiniquais, comme sur l'ensemble du territoire national, trois grands types d'activités :

- La gestion des forêts appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales (Département, Communes) et à leurs établissements publics. Ces forêts bénéficient ainsi du régime forestier par application du Code Forestier ;
- Des Missions d'Intérêt Général (MIG) pour le compte de l'Etat ou des collectivités ;
- Des actions contractuelles de protection et de mise en valeur du milieu naturel pour le compte de clients publics ou privés comme une entreprise de services.

1.1 Organisation des services (au 01/06/2013)

L'ONF en martinique :

Emploie aujourd'hui 38 fonctionnaires et assimilés, 49 ouvriers forestiers (dont 4 conduteurs de travaux)

Est organisé de la façon suivante depuis le 1er Janvier 2013 avec la mise en place de trois nouveaux services :

- Une Agence Comptable Secondaire
- Un service des « Affaires Générales » chargé notamment de la gestion des ressources humaines et de la comptabilité
- Un service « Travaux et Ingénierie Financière » pour l'ensemble des travaux en Martinique
- Un service « Biodiversité et Développement Durable » pour la gestion des milieux naturels et la recherche
- Un service « Foncier et affaires forestières de l'Etat » gérant les aspects fonciers, le système d'information géographique et l'instruction des dossiers de demandes de défrichement
- Deux Unités territoriales

L'Agence Comptable Secondaire

ONF Antilles-Guyane
CS n° 11100
97207 FORT-DE-FRANCE Cedex
Tél : 05 96 60 70 70 - Fax : 05 96 63 56 67

Elle s'est installée dans les locaux de la Direction Régionale et se compose d'1 Agent Comptable Secondaire, d'1 Agent comptable secondaire Adjoint, 2 Comptables auprès de l'ACS. L'un des principaux objectifs de cette Agence Comptable Secondaire est d'achever le processus d'implantation du réseau comptable au plus près des territoires des Départements Français d'Amérique (DFA : Guadeloupe, Guyane et Martinique) et d'avoir ainsi un schéma homogène d'organisation.

La Direction Régionale pour la Martinique

78, route de Moutte BP 578
97 207 FORT-DE-FRANCE Cedex
Tél : 05 96 60 70 70 - Fax : 05 96 63 56 67 - Mél : dr.martinique@onf.fr
www.onf.fr/martinique

Elle se compose de : 1 Directeur, 1 Directeur adjoint, 1 Ingénieur, 1 Cadre technique, 5 Techniciens supérieurs, 1 Attaché et 10 personnels administratifs.

Séminaire interne ACS

Le Service Travaux et Ingénierie Financière (STIF)
78, route de Moutte BP 578
97 207 FORT-DE-FRANCE Cedex
Tél : 05 96 60 70 70 - Fax : 05 96 63 56 67 - Mél : dr.martinique@onf.fr
www.onf.fr/martinique

Il se compose de : 1 responsable du service, 1 assistante des travaux, 2 responsables de bassins d'emploi, 1 chef de projet spécialiste (responsable de l'Atelier bois), 3 conducteurs de travaux (pour les bassins d'emploi) et 1 conducteur de travaux - logisticien.

L'atelier bois de La Donis, composé de 1 Technicien supérieur et de 6 ouvriers forestiers, lui est rattaché, il fabrique et commercialise des mobiliers en bois destinés aux espaces naturels ou urbains.

L'Atelier Bois
La Donis Balata
97 234 FORT-DE-FRANCE

Le Service Foncier et Affaires Forestières de l'Etat (SF / AFE)
78, route de Moutte BP 578
97 207 FORT-DE-FRANCE Cedex
Tél : 05 96 60 70 70 - Fax : 05 96 63 56 67 - Mél : dr.martinique@onf.fr
Site internet : www.onf.fr/martinique

Il se compose de : 1 responsable du service Foncier et Affaires Forestières de l'Etat, 1 assistante foncière, 1 juriste, 1 responsable des affaires forestières de l'Etat et 1 chef de projet SIG.

Le Service Biodiversité et Développement Durable (SBDD)
78, route de Moutte BP 578
97 207 FORT-DE-FRANCE Cedex
Tél : 05 96 60 70 70 - Fax : 05 96 63 56 67 - Mél : dr.martinique@onf.fr
www.onf.fr/martinique

Le SBDD est chargé du développement de nos prestations de service pour l'ensemble des clients publics ou privés.
Il se compose de : 1 responsable du service, 2 chefs de projets complexes, 1 chef de projet aménagement, 1 chargé d'environnement et 4 volontaires du service civique.

L'Unité territoriale Nord
Fonds Saint Jacques
97 230 SAINTE MARIE
Tél : 05 96 69 31 37 - Fax : 05 96 69 24 71
Elle est chargée de la gestion du secteur situé au Nord d'une ligne Fort-de-France - Saint-Joseph - Le Robert.
Elle se compose de : 1 Cadre technique responsable d'Unité, 5 Techniciens opérationnels agents patrimoniaux, 25 ouvriers forestiers (dont 1 conducteur de travaux).

L'Unité territoriale Sud
Maison forestière du Marin
Quartier Fouquette
97 290 Le MARIN
Tél : 05 96 74 92 65 - Fax : 05 96 74 85 53
Elle est chargée de la gestion du secteur situé au Sud d'une ligne Le Lamentin - Le François.
Elle se compose de : 1 Cadre technique responsable d'Unité, 4 Techniciens opérationnels agents patrimoniaux, 18 ouvriers forestiers (dont 2 conducteurs de travaux).

La pépinière de Croix-Rivail lui est rattachée. Elle est chargée de la production de plants forestiers pour les besoins internes à l'établissement.

La Pépinière de Croix-Rivail
Route du François
97 234 DUCOS
Tél : 05 96 57 07 82 - Fax : 05 96 51 67 62

Nomination d'un nouvel agent

Direction Régionale de MARTINIQUE

Direction

CHERY Vincent
Directeur Régional
☎ : 0596.60.70.71
vincent.chery@onf.fr

HAUUY Michel
Directeur Régional Adjoint
☎ : 0596.60.70.74
michel.hauuy@onf.fr

Service des Affaires Générales

Responsable du service : Geoffroy CASIMIR

CASIMIR Geoffroy
Chef des Services Administratif
☎ : 0596.60.70.72
geoffroy.casimir@onf.fr

EMAL Mirella
Assistante de Direction
Chargée de Communication
☎ : 0596.60.70.70
mirella.emal@onf.fr

Ressources Humaines

ROBLES-MOULET Catherine
Chef de Bureau des Ressources Humaines
☎ : 0596.77.47.31
catherine.robles-moulet@onf.fr

FONSAT Nicole
Gestionnaire Paie
☎ : 0596.60.70.82
nicole.fonsat@onf.fr

LEVERT Colette
Assistante RH et Formation
☎ : 0596.60.70.77
colette.levert@onf.fr

Comptabilité

MARIE-LOUISE Nicole
Chef de Bureau Comptabilité
☎ : 0596.60.70.79
nicole.marie-louise@onf.fr

DONAT Evelyne
Assistante de Comptabilité
☎ : 0596.60.70.86
evelyne.donat@onf.fr

Service Foncier et Affaires Forestières de l'Etat

Responsable du service : Vincent CHERY

Foncier

NEBEL Denis
Responsable Foncier
☎ : 0596.60.70.84
denis.nebel@onf.fr

VELAIDOMESTRY Nicole
Assistante Foncier
☎ : 0596.60.70.83
nicole.velaidomestry@onf.fr

DIB Audrey
Contractuelle Juriste
☎ : 0596.60.70.81
audrey.dib@onf.fr

SIG

PONS Béatrice
Chef de Projet SIG
☎ : 0596.60.70.78
beatrice.pons@onf.fr

Affaires Forestières de l'Etat

MAURANNE Yannick
Responsable AFE
☎ : 0596.60.70.80
yannick.mauranne@onf.fr

BURVENIQUE Romain
Chargé de Mission AFE
☎ : 0596.77.47.34
romain.burvenique@onf.fr

Trombinoscope

Agence Comptable Secondaire

Responsable du service : Lucienne MILOCH

MILOCH Lucienne
Agent Comptable Secondaire
: 0596.60.70.76
lucienne.miloch@onf.fr

MARTHELY Mirette
Agent Comptable Secondaire Adjointe
: 0596.60.70.88
mirette.marthely@onf.fr

REMILIEN Celine
Comptable auprès de l'ACS
: 0596.77.47.29
celine.remilien@onf.fr

PRIAM Benjamin
Comptable auprès de l'ACS
: 0596.77.47.28
benjamin.priam@onf.fr

Service Travaux et Ingénierie Financière

Responsable du service : Michel HAUUY

KOEHL Philippe
Responsable de l'Atelier Bois
: 0596.77.47.30
philippe.koehl@onf.fr

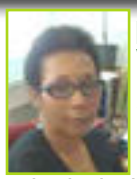

LOUISON Victoire
Assistante Travaux
: 0596.60.70.75
victoire.louison@onf.fr

QUITMAN Daniel
Conducteur de Travaux Logisticien
: 0696.23.17.66
daniel.quitman@onf.fr

Service Biodiversité et Développement Durable

Responsable du service : N.M

N.M
Chef de Service
: 0596.60.70.87

DORE Rodrigue
Responsable Environnement et Biodiversité
: 0596.60.70.85
rodrigue.dore@onf.fr

GEORGEON Laure
Chef de Projet Paysagiste
: 0596.77.47.33
laure.georgeon@onf.fr

GEORGET Léa
Chargé de Mission Forêts d'Exception
: 0596.77.47.35
lea.georget@onf.fr

GILLET Alban
Chef de Projet Complexe
Chargé Tourisme-Handicap
: 0596.77.47.27
alban.gillet@onf.fr

LECOMTE Véronique
Aménagiste
: 0596.60.70.87
veronique.lecomte@onf.fr

LOZANO-RIOS Jérémy
Chargé de Mission Informatique et Infographique
: 0596.60.70.72
jeremy.lozano-rios@onf.fr

TREBEAU Metty
Chargée de mission Recherche et Développement
: 0596.77.47.32
metty.trebeau@onf.fr

Unité Territoriale du NORD

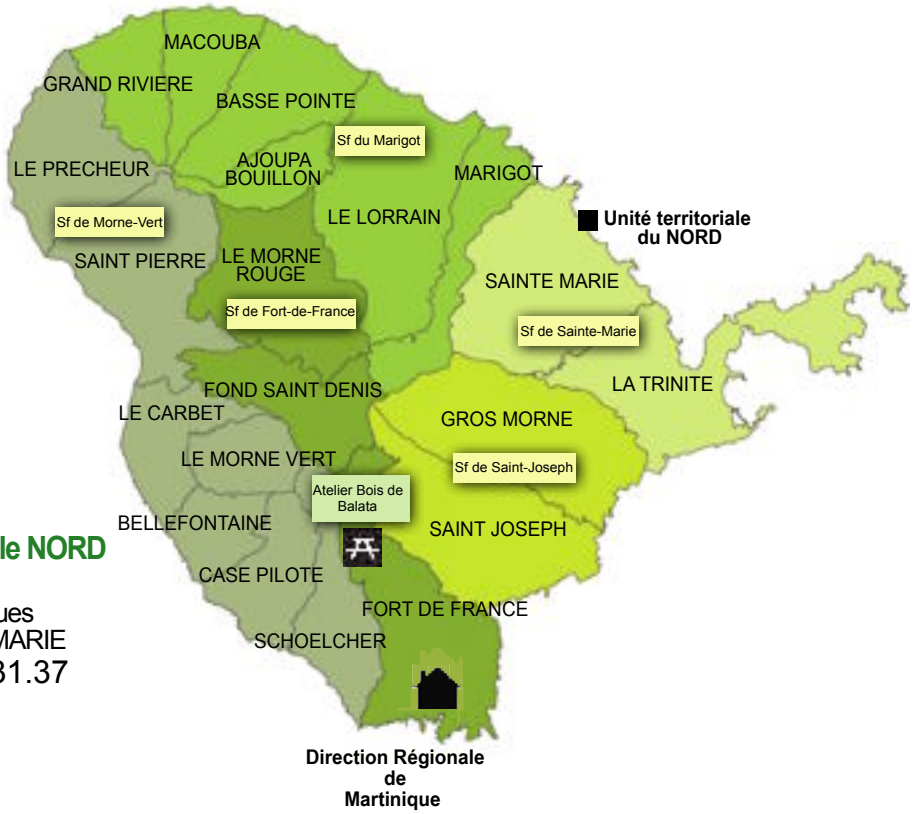

Unité Territoriale NORD

Rue du pavé
Fond Saint-Jacques
97230 SAINTE MARIE
✆ : 0596.69.31.37

Agents Patrimoniaux

LLORCA Roberto
Responsable UT NORD
✆ : *0696.23.16.80*
roberto.llorca@onf.fr

NEPERT Ghislaine
Secteur Forestier de Fort de France
✆ : *0696.23.16.75*
ghislaine.nepert@onf.fr

BATIFOULIER Sébastien
Secteur Forestier du Marigot
✆ : *0696.41.08.88*
sebastien.batifoulier@onf.fr

FONT Jean-François
Secteur Forestier de Saint-Joseph
✆ : *0696.23.16.25*
jean-francois@onf.fr

BARTHELEMY Michel
Secteur Forestier de Morne-Vert
✆ : *0696.41.09.01*
michel.barthelemy@onf.fr

MOUTAMALLE Dominique
Secteur Forestier de Sainte-Marie
✆ : *0696.23.16.75*
dominique.moutamalle@onf.fr

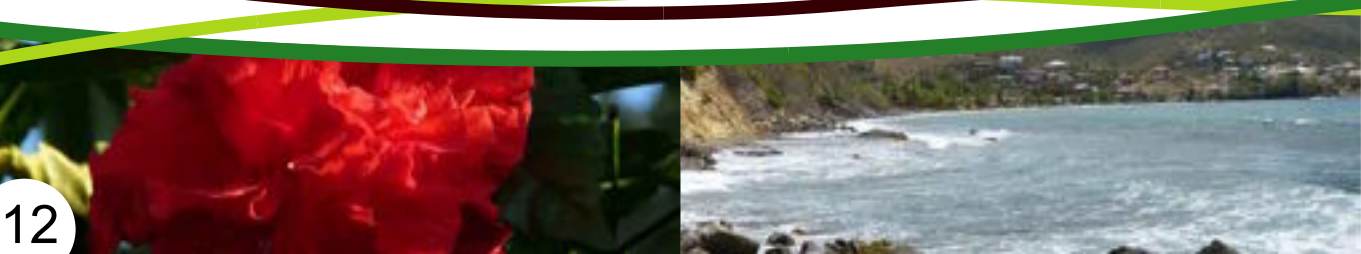

Trombinoscope

Conducteurs de Travaux

DESIR José
Conducteur de Travaux
: 0696.41.06.18
jose.desir@onf.fr

PALMONT Georges
Conducteur de Travaux
: 0696.41.02.61
georges.palmont@onf.fr

Ouvriers Forestiers

Equipe de Sainte-Marie

BIZET Eric
Chef d'Equipe

ALINE Sébastien

ALLEBE Emilien

LUC Henriette

ROCHEFORT Jean-Marc

Equipe de Saint-Joseph et espaces Verts

LENOGUE Aurelie
Chef d'Equipe

AUGUSTE Jean-Pierre

AMPHARES Yannis

COURJOL Raymond

ETINOF Eleuthere

LABEAU Mathurin

MILOCK Gilbert

THEMISTA Maurice

Equipe de Reculée

PALLADINO Jean-Michel
Chef d'Equipe

CHEVALIER Francis

D'ARNAUD Giovanni

GERMAIN Serge

HENRY Alexis

Equipe de Morne-Vert

UDINO Jean-Claude
Chef d'Equipe

ARCHE Jean-René

DONVAL Honoré

JEAN-MARIE Léo

MARIGNAN Jean-Pierre

Atelier Bois

ERICHER Florent
Chef d'Equipe

ABATUCI Louis

BAVAY Etienne

BAVAY Marc

CHARLEC Augustin

GUACIDE Lucien

Unité Territoriale du SUD

Unité Territoriale SUD
quartier Fouquette
97290 LE MARIN
✆ : 0596.74.92.65

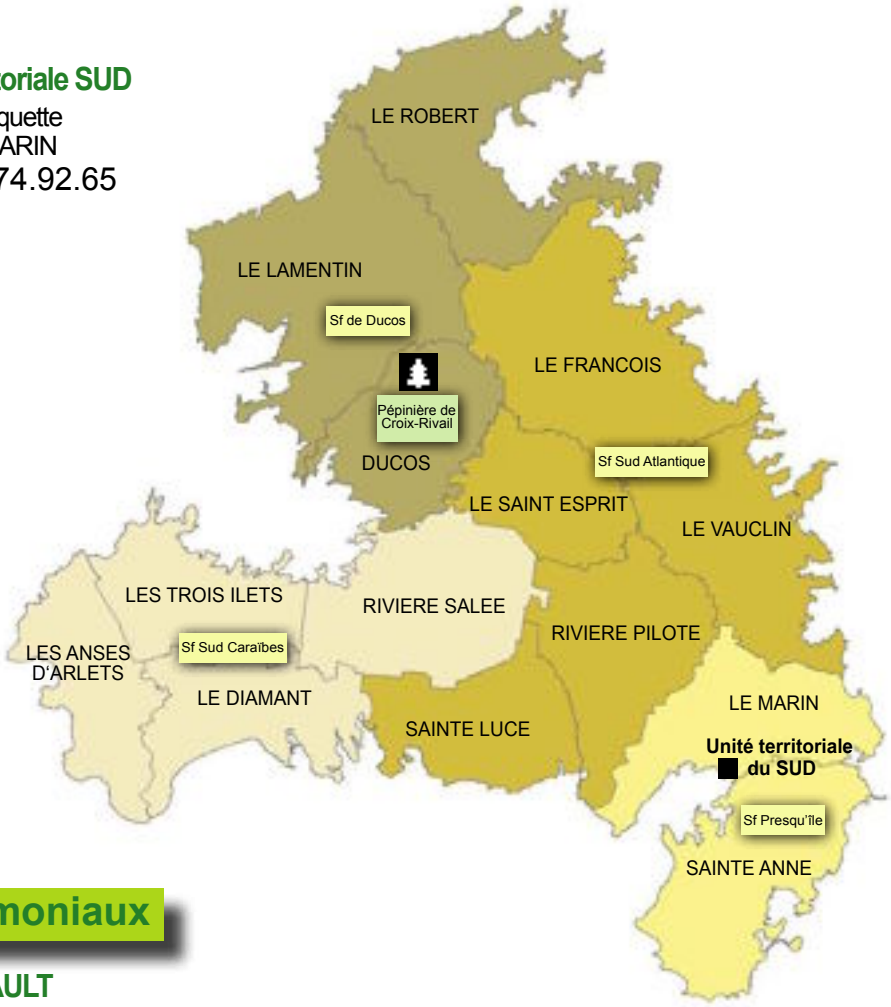

Agents Patrimoniaux

LIBAULT Luc
Responsable UT SUD
✆ : *0696.22.03.40*
luc.libault@onf.fr

BARBET Christophe
Secteur Forestier Presqu'île
✆ : *0696.23.17.58*
christophe.barbet@onf.fr

DROUIN DAVID
Secteur Forestier du sud caraïbes
✆ : *0696.23.17.51*
david.drouin@onf.fr

SIMON Guillaume
Secteur Forestier du Marigot
✆ : *0696.27.80.93*
guillaume.simon@onf.fr

LHERBET Eric
Secteur Forestier de Ducos
✆ : *0696.29.03.22*
eric.lherbet@onf.fr

Trombinoscope

Conducteur de Travaux

NARECE
Fred
Conducteur de Travaux
: 0696.41.04.26
fred.narece@onf.fr

Ouvriers Forestiers

Equipe des Salines

ANRETAR
Alex
Chef d'Equipe

DENYS
Rodrigue

FAGE
Jules

FELICIE
Félix

FELICIE
Joackim

GUY
René-Gilles

PIRER
Jean-Claude

SABINO
Alex

Equipe de Montravail

DONAT
Jules
Chef d'Equipe

BARON
Frédéric

FELICIE
Francinet

LESUEUR
Jean-Etienne

NORBERT
Jean-Luc

TALOND
Guy

VILLAGEOIS
Charles

1.2 Pincipales données économiques et administratives pour 2012

Surfaces Gérées

(en ha)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Forêts Départementalo-Domaniale	9 719	9 719	9 719	9 719	9 719	9 725	9 720	9 720	9 720	9 720
Forêt Domaniale du Littoral	2 029	1 934	1 983	1 941	1 846	1 838	1 835	1 833	1 827	1 826
Forêt Départementale	1 136	1 136	1 136	1 136	1 314	1 313	1 314	1 314	1 313	1 464
Forêt du Conservatoire du Littoral	814	814	814	814	1 022	1 022	1 022	1 269	1 269	1 269
Mangrove du DPM	1 840	1 840	1 840	1 840	1 840	1 857	1 857	1 857	1 857	1 857
Total	15 538	15 443	15 492	15 450	15 741	15 755	15 748	15 993	15 986	16 136

La surface gérée par l'Office National des Forêts en Martinique hors Domaine Public Maritime (DPM) et Domaine Public Lacustre (DPL) est de 14 279 ha au 31 décembre 2012.

La mise à jour globale de l'ensemble de la situation foncière sur le SIG (Système d'Information Géographique) a été poursuivie pendant l'année 2012. Nos données sont mutualisées au sein du réseau SIG 972.

L'augmentation de la surface de la forêt départementale s'explique par l'acquisition du massif de Fond Bourlet Haut sur la commune de Case-Pilote par le Conseil Général. Les 151 hectares de cette forêt bénéficient du régime forestier depuis le 21 juin 2012.

La très légère diminution de surface de la forêt domaniale du littoral correspond à des ajustements cadastraux suite à la distraction d'une partie de la parcelle AB 50 (Commune du Vauclin) l'année passée. Enfin, il est important de noter que la Forêt Domaniale du Littoral (FDL) représente près de la moitié du trait de côte de la Martinique.

Selon l'article L273.2 du code forestier, les terrains boisés du DPM, dont fait partie toute la mangrove de Martinique, et du DPL relèvent du régime forestier, à ce titre la gestion de ces espaces (1 857 ha) revient à l'Office National des Forêts. Le représentant du propriétaire sur ces territoires reste la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

La procédure d'aménagement forestier de ces espaces a été entamée en 2012, l'analyse foncière préalable à la définition des orientations de gestion fera certainement évoluer la surface annoncée aujourd'hui.

SITES D'ACCUEIL ET SENTIERS EN FORET PUBLIQUE MARTINIQUAISE

Juillet 2013

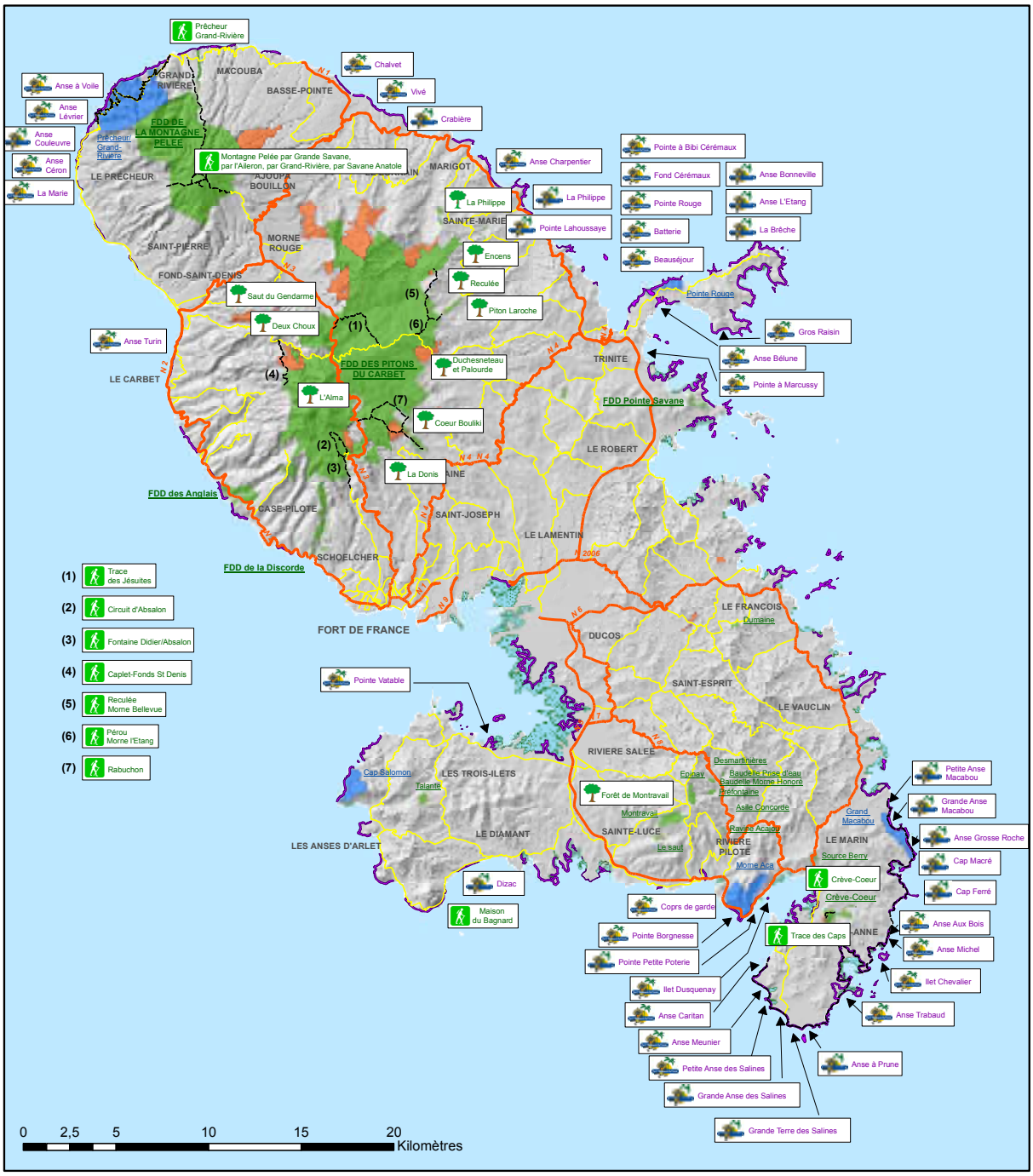

LEGENDE

Anse Céron — **Sites accessibles au public en Forêt Domaniale du Littoral**

Montagne Pelée par Grande Savane, par l'Aileron, par Grand-Rivière — **Sentiers de randonnées accessibles au public**

La Philippe — **Aires d'accueil en Forêt départementalo-domaniole accessibles au public**

Forêt Domaniale du Littoral

Forêt départementalo-domaniale

Forêt départementale

Terrain du Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres bénéficiant du Régime Forestier

N W E S

Office National des Forêts Martinique

établie le 25/07/2013 par le Service SIG

source : Données ONF BDTOPO-IGN-Paris 2000

ONF, membre de SIG972

et certifié ISO9001-ISO14001

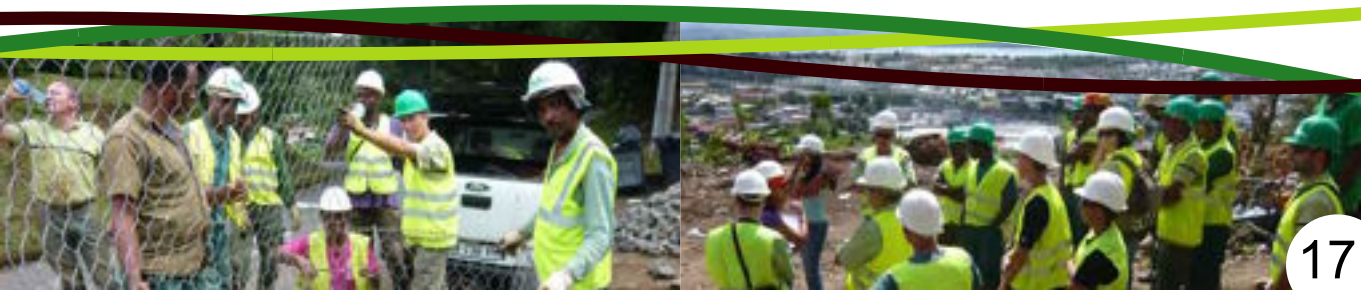

Evolution des dépenses

(enk€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Personnel Fonctionnaire	1 588	1 569	1 680	1 559	1 806	1 872	1 847	1 918	1 838	2 105
Travaux	2 175	2 187	2 229	2 435	2 243	2 890	2 270	2 026	3 103	4 114
Frais Généraux	233	217	249	155	230	293	218	191	185	234
Impôts et taxes	23	23	59	64	63	48	68	129	118	112
Amortissement	196	208	200	189	127	188	191	207	240	275
Total	4 215	4 203	4 417	4 402	4 469	5 291	4 594	4 471	5 484	6 840
Dont pers. Ouvrier	1 691	1 654	1 706	1 938	1 894	1 904	1 972	1 881	1 712	1 937

Cette année aura vu une nette augmentation de l'activité travaux par rapport à 2010. En effet, cette dernière est liée à la mise en œuvre des opérations approuvées dans le cadre du PRET : Remise en état et amélioration des sites touristiques.

Evolution des recettes

(enk€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Produit du domaine	**246**	**273**	**205**	**240**	**233**	**225**	**225**	**258**	**292**	**412**
vente de bois	105	143	104	98	68	60	63	74	85	86
Concessions	141	130	146	142	165	165	162	184	207	318
Activité marchande	**447**	**590**	**490**	**643**	**421**	**926**	**727**	**994**	**595**	**390**
Vente de produits	136	61	114	42	31	42	25	49	20	30
Travaux et expertise	311	528	376	601	390	884	702	945	575	360
Subventions percues	**1 634**	**1 725**	**1 837**	**1 809**	**2 193**	**2 436**	**1 783**	**1 419**	**1 204**	**2080**
Europe	264	324	248	333	192	631	781	22	0	539
Etat	237	277	287	303	310	428	55	6	89	186
Région	866	855	1 016	904	1 251	1 100	519	988	902	1080
Département	267	270	286	268	439	127	370	389	189	175
Autres						150	58	14	24	100
Total	**2 327**	**2 589**	**2 577**	**2 692**	**2 847**	**3 587**	**2 735**	**2 671**	**2 091**	**2 882**

Le niveau des recettes a baissé, pour cause d'une part de subventions de l'Europe différées et d'autre part, par diminution du programme de travaux du département.

Le financement des actions de l'ONF en 2012

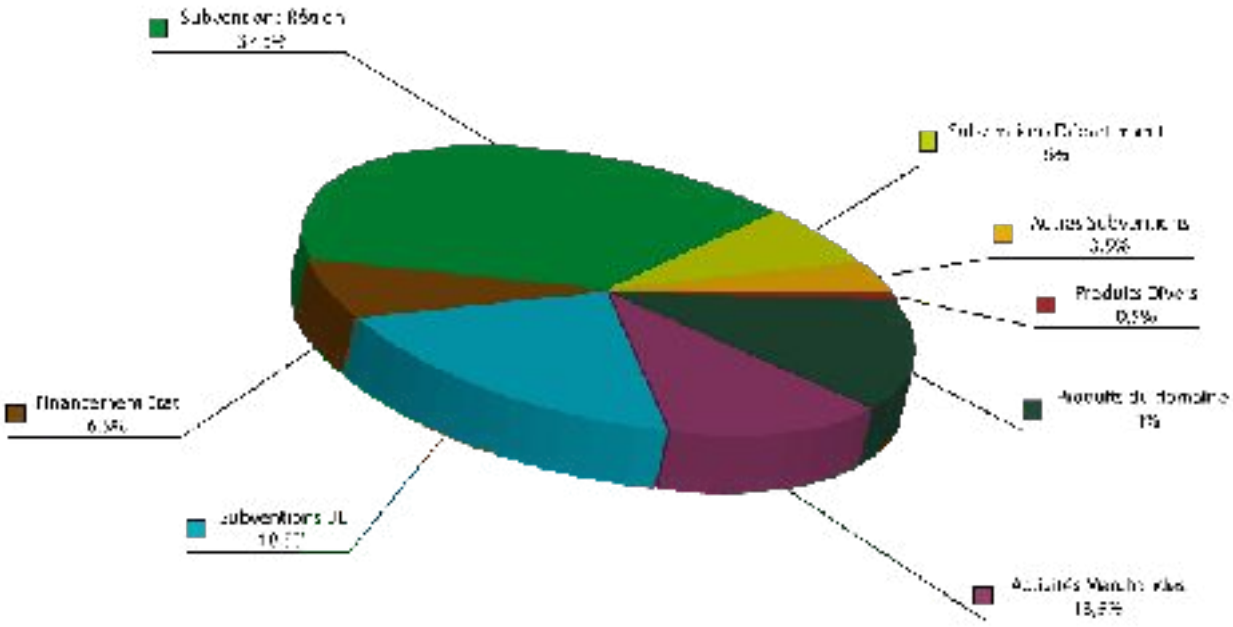

Réunion forets et volcan de martinique

Inauguration ISMA

Inauguration ISMA

Réunion forêt d'exception

Le Diamant

Gérer les forêts publiques de Martinique

- Défendre le patrimoine 22
- Planifier les interventions en forêt sur le moyen terme 24
- Réaliser les travaux pour une gestion durable des forêts 25
- Mettre en vente du bois de qualité 27

Office National des Forêts

Martinique

Les forêts publiques de Martinique représentent environ le tiers de la surface boisée de l'île et 15 % de sa surface totale. Elles sont constituées de la forêt domaniale du littoral (FDL, 1 826 ha, propriété de l'Etat), des forêts départementalo-domaniales (FDD, 9 720 ha, nue-propriété du Département, l'Etat usufruitier), des forêts départementales (1464 ha, propriété du Conseil Général), d'une partie des forêts appartenant au Conservatoire du Littoral (1 269 ha), et enfin des terrains boisés du domaine public maritime (1 857 ha).

L'année 2012 a été marquée par l'arrêté préfectoral du 21 Juin (Arrêté n°2012173-00082011), portant sur l'application du régime forestier pour les parcelles B13, B905, B1670, C31 et C32 situées au lieu-dit Fond Bourlet Haut à Case-Pilote pour une surface totale de 151ha 46a 52ca .

2.1 Défendre le patrimoine

La première action de l'Office National des Forêts consiste en la surveillance des forêts publiques ainsi que la préservation de l'intégrité foncière de la Forêt Domaniale du Littoral, essentiellement. Il s'agit de prévenir toute nouvelle occupation et détruire rapidement les constructions illicites en cours. Pour les anciennes occupations, antérieures à 1982, l'opportunité est offerte aux occupants de régulariser leur situation par la seule voie juridique possible : la signature d'une concession précaire et révocable. En cas de refus de régularisation l'ONF déclenche des procédures contentieuses. Les occupations concernées sont diverses : habitations et dépendances, abris, jardins d'agrément, petite restauration, activité agricole, équipements d'intérêt général, commerces. L'objectif de ces interventions est avant tout de préserver le milieu naturel dont la gestion a été confiée à l'ONF. En 2012, 1261 journées ont été consacrées par les agents de l'Office National des Forêts à ces activités. Cet effort est réparti sur le territoire en fonction des enjeux particuliers de chaque secteur.

Un travail important a été réalisé en 2012, de révision des tarifs des concessions d'occupation ONF.

Le Préfet nous a demandé de réviser nos tarifications dans un cadre précis :

- cohérence de la tarification des occupations en FDL et dans le Domaine Public Maritime (DPM) ;
- conception d'un nouveau tarif progressif prenant en compte les occupations jusqu'à 1 000m² (la surface maximale cédée par la DEAL aux particuliers lors de cession de terrain des 50 pas DPM est 4 500m²) et au-delà de 1 500 m² en particulier ;
- validation de nos nouveaux tarifs par France Domaine.

Ces nouveaux tarifs ont été validés par l'Etat et sont applicables à partir de janvier 2013. Les principales conséquences de l'application de ces nouveaux tarifs sont les suivantes :

- diminution importante des redevances annuelles pour les petites occupations de la FDL.

- montant des redevances augmenté pour les grandes occupations de terrains nus non agricoles ; cette disposition nous permettant d'inciter plus fortement les occupants à restituer du terrain qui redeviendra naturel, et surtout public.

Les interventions pour la défense du patrimoine forestier public font écho à la politique mise en oeuvre localement par l'Etat avec ce même objectif de sauvegarde du littoral. Elles ont essentiellement été réalisées en 2012 en forêt domaniale du littoral, à l'encontre d'occupants illicites de cet espace, en associant toujours davantage les différents partenaires concernés (Préfecture, Agence des 50 Pas, DEAL, services sociaux, les Communes).

Elles se concluent soit par la destruction des occupations à l'amiable, soit par la mise en oeuvre de procédures judiciaires auprès du Tribunal d'Instance de Fort-de-France en référé pour les occupations récentes ou au fond pour les plus anciennes. Tous ces dossiers sont portés par l'avocate de l'ONF en Martinique. Ainsi, 23 affaires contentieuses civiles étaient en cours au 31 décembre 2012. En 2012, l'ONF a obtenu la destruction de 2 constructions et installations illicites : 1 maison en dur et des bassins de pisciculture.

L'ONF, en 2012 a également mis en œuvre 6 procédures administratives pour les destructions d'état boisé dans la FDL. Cette procédure permet à la fois des sanctions au pénal ainsi qu'une remise en état des lieux sur décision du Préfet. Si le contrevenant refuse de remettre les lieux en état, l'ONF réalise les travaux de destruction du bâti, de reconstitution du milieu naturel et de plantation forestière. Ces travaux sont ensuite facturés au contrevenant.

Afin d'assurer lisibilité et sécurité dans ses interventions, l'Office National des Forêts procède au bornage de la forêt domaniale du littoral, en particulier lorsque la propriété de l'Etat a été confirmée suite à une décision de la commission de vérification des titres (cf. page 26 « la maintenance du domaine »). Cette action est complétée par des opérations de reboisement afin de recréer les conditions favorables aux écosystèmes naturels littoraux (cf. page 27 « les travaux sylvicoles »).

Le suivi des occupations s'effectue en continu, en s'appuyant sur la gestion d'une base de données (BDO) propre à notre structure et en voie d'achèvement qui recense à ce jour 482 occupations dont 445 géolocalisées. Cet état des lieux est mis à jour à partir de formulaires d'enquête centralisés et intégrés sous SIG puis édités sous forme de fiches.

Fin 2012 : 203 occupations en FDL sont en règle par voie de concession.

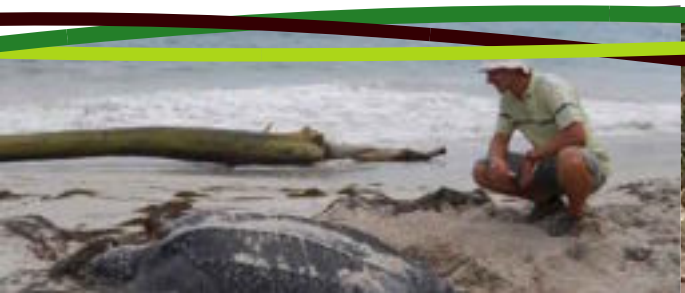

2.2 Planifier les interventions en forêt sur le moyen terme

L'aménagement forestier (ou plan de gestion) est un document de référence pour la planification des interventions à réaliser en forêt (travaux, coupes, etc.) à moyen terme (durée d'application moyenne : 20 ans). Il comprend trois parties : un état des lieux (étude de l'état des milieux naturels et des peuplements forestiers, historique de leur gestion, inventaire des ressources), les propositions de gestion assignées à la forêt (définition des objectifs, des zonages et du programme d'actions) et enfin un récapitulatif présentant les indicateurs de suivi.

En 2012, 2 projets ont été initiés ; il 's'agit de l'aménagement forestier :

- des terrains boisés du Domaine Public Maritime et Lacustre de la Martinique (suivant art. L 272-3 du nouveau code forestier) : analyse foncière en cours, tournée de terrain et recherche bibliographique ;
- de la forêt départementalo-domaniale des Pitons du Carbet (il s'agit de la révision de l'aménagement valide pour la période 2003-2012) : lancement de l'inventaire dendrométrique des peuplements de production (finalisé début 2013).

Pitons du Carbet

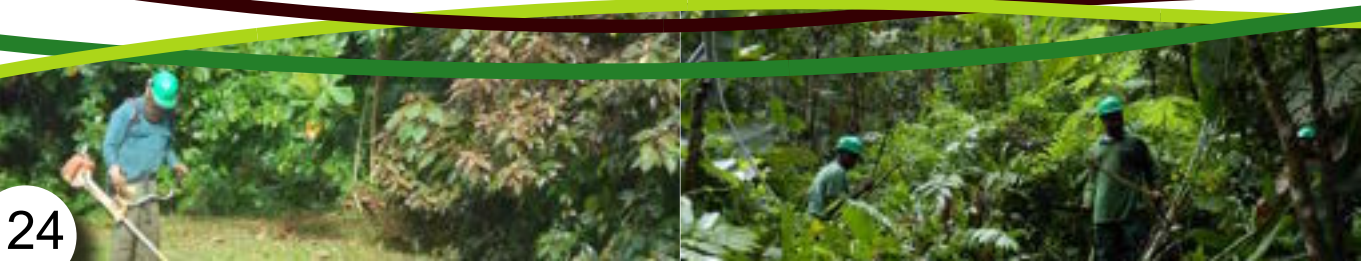

Enfin, les documents directeurs qui encadrent l'élaboration des aménagements forestiers, à savoir les Directives Nationales d'Aménagement (pour les forêts domaniales) et le Schéma Régional d'Aménagement (pour les forêts départementales, forêts du Conservatoire du Littoral, etc.) sont en cours d'élaboration. Ces documents déclinent la politique forestière nationale au niveau local et précisent les objectifs et critères de choix permettant de mettre en oeuvre une gestion durable des forêts publiques sur ces territoires.

2.3 Réaliser les travaux pour une gestion durable des forêts

L'Office National des Forêts réalise les travaux nécessaires à la gestion forestière durable des forêts domaniales ou départementalo-domaniales (travaux de maintenance du domaine, sylvicoles ou de voirie forestière). Il en assure la maîtrise d'ouvrage et les réalise la plupart du temps en régie avec ses propres salariés de droit privé (ouvriers forestiers), hormis pour certains travaux routiers. Il gère également la chasse en FDL et en FDD par le biais de contrats de location amiable du droit de chasse. Ces contrats ont été renouvelés en 2012 pour une durée de 3 ans. Au total les forêts publiques de Martinique sont concernées par 20 lots de chasse, répartis entre 16 associations de chasse différentes.

2.3.1 La maintenance du domaine

Les travaux de maintenance permettent d'entretenir les limites des terrains gérés, acte conditionnant la gestion durable d'un massif forestier et la sécurisation des interventions de l'établissement.

Un programme de bornage portant sur près de 10 km de Forêt Domaniale du Littoral a été engagé fin 2011. Le marché de services alloti en 5 lots a été attribué à deux cabinets de géomètres experts ; avec l'achat des bornes spécifiques et les travaux connexes réalisés par les ouvriers forestiers de l'ONF, le montant des prestations s'élève à 74 000 € financés par le FEADER et par la Région.

Parallèlement les limites continuent à faire l'objet de travaux d'entretien.

2.3.2 Les travaux de voirie forestière

Les parcelles forestières productives sont desservies par un réseau de routes forestières emprunté par les camions grumiers. La plupart de ces routes ont une utilité annexe liée à la desserte de parcelles privées souvent agricoles. Le réseau est complété par des pistes de débardage, permettant le traînage des grumes entre le lieu d'abattage et les lieux de chargement.

Des travaux d'entretien et d'amélioration sont conduits annuellement pour un accès permanent et sécurisé à ce réseau d'environ 40 km.

Le programme d'investissement 2011/2013 de 320 000 € a débuté fin 2011 a été poursuivi en 2012 pour un montant de 52 000 € : routes forestières de Rivière Blanche, Duchesneteau, Palourde, Fond l'Etang et Propreté. Ils sont financés par l'Europe (FEADER) et par la Région.

2.3.3 Les travaux sylvicoles

La sylviculture concerne principalement le massif des Pitons du Carbet et des surfaces situées sur les terrains les plus accessibles et propices à la production forestière (environ 1 355 ha soit 9 % de la surface des forêts publiques de Martinique). L'objectif principal des forêts de Martinique reste la conservation de la biodiversité, c'est pourquoi la production de bois se concentre sur une surface limitée.

Pendant l'année 2012, les travaux suivants ont été entrepris dans le cadre du programme sylvicole :

- sylviculture en FDL (enclos de régénération, plantations et divers) pour un montant de 8 700€ financés par la Région et sur fonds propres.
- sylviculture en FDD des Pitons du Carbet dont 36,5 hectares de dégagements de plantation pour un montant de 134 200 € financés par l'Europe (FEADER) et par la Région et pour un montant de 62 700 € financés sur fonds propres
- entretien du parc de la Direction pour un montant de 433 000€ financés sur fonds propres
- dégagement des parcelles avant martelage en FDD des Pitons du Carbet pour une surface de 10,8 ha et un montant de 11 700 € financés sur fonds propres
- sylviculture en forêt départementale pour un montant de 9 600 € financés par le Conseil général.

2.4 Mettre en vente du bois de qualité

La forêt publique martiniquaise produit essentiellement du bois de mahogany grandes feuilles (Swietenia macrophylla), acajou utilisé pour l'ébénisterie et la menuiserie fine par les artisans de l'île. Très prisée sur le marché international, cette essence est menacée dans son aire d'origine et est donc inscrite à l'Annexe II de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction). L'Office, par la gestion durable des peuplements, permet la commercialisation de ce bois précieux sans que cela constitue une menace pour l'espèce.

Les personnels de l'Office National des Forêts veillent au bon déroulement des travaux d'abattage et de débardage réalisés par les exploitants forestiers locaux, et en particulier au respect des clauses environnementales qui garantissent la protection des eaux, des sols et des peuplements. En 2012, 10 hectares de peuplements de mahogany ont été exploités dont 1,2 sous forme de coupes rases, 7 par des éclaircies qui vont permettre de préparer ces peuplements à la régénération (principalement naturelle) et le reste, soit 1,8 ha, sous forme d'éclaircies d'amélioration. Afin d'éviter une trop forte perturbation des milieux et des paysages, les coupes rases ne dépassent jamais 0,5 hectare de surface d'un seul tenant.

Le marché du bois a été légèrement moins actif que les années précédentes avec un volume vendu de 2 020 m³ sur pied mais à des prix unitaires plus élevés. Les recettes ont atteint 87 800 €, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 2011. Ceci s'explique par une demande portant uniquement sur des bois de fort diamètre et de très haute qualité destinés à l'ébénisterie et à la menuiserie fine.

Grande Anse des Salines

Réaliser des missions d'intéret général

- Organiser les modalités de l'accueil du public en forêt 30
- Gérer les « Affaires Forestières de l'Etat » 35
- Gérer des milieux et des espèces remarquables 39
- Etude et protection de la biodiversité forestière Martiniquaise 41

Office National des Forêts

Martinique

Les missions d'intérêt général, assurées par l'Office National des Forêts en Martinique, sont définies par le contrat Etat/ONF et par des conventions nationales, elles sont localement confortées par des participations financières des collectivités (principalement le Conseil Régional et le Conseil Général). Elles ont concerné en 2012 l'organisation de l'accueil du public en forêt, le suivi des "Affaires forestières de l'Etat" et la gestion des écosystèmes dans les parcelles des 50 Pas Géométriques remises en gestion au Conservatoire du Littoral.

3.1 Organiser les modalités de l'accueil du public en forêt

Les forêts que nous gérons sont ouvertes au public, dans le respect des autres fonctions de la forêt (protection des milieux naturels, production de bois, etc.). Au-delà de cette exigence générale, l'équipement de sites d'accueil du public relève d'une politique à la fois sociale et de développement local. Un partenariat étroit avec les collectivités territoriales est noué dans ce sens.

Le passage du cyclone Dean en août 2007 a fortement perturbé les sites d'accueil. Depuis, conformément au Plan de Restauration Ecologique et Touristique établi, des études et travaux ont été lancés sur les principaux sites. Des comités de pilotage ont été mis en place.

En 2012 :

- ont ainsi été étudiés les projets suivants : Dizac, Montravail, Ilets du François.
- ont ainsi débuté les travaux suivants : Vatable, Bouliki, Crève Cœur Montagne Pelée (sentiers)
- ont ainsi été inaugurés : Ilet Sainte-marie et Cap Chevalier

Ilet Sainte-Marie

3.1.1 L'accueil du public en forêt domaniale littorale

De nombreux sites balnéaires réputés sont situés en forêt domaniale littorale. Leur fréquentation est très hétérogène, mais importante relativement aux capacités d'accueil du milieu. Des travaux d'entretien doivent être menés régulièrement et leur continuité est un gage de propreté, de sécurité du public et de préservation des milieux.

Ces actions consistent en :

- Entretien et rénovation de la signalétique,
- Entretien et rénovation des voies d'accès et des parkings,
- Protection physique limitant l'intrusion des véhicules en forêt,
- Entretien et renouvellement des mobiliers bois (tables, bancs, ajoupas),
- Ramassage manuel des ordures et déchets et mise en sacs ou conteneurs,
- Evacuation des ordures collectées vers une décharge publique (hors service spécialisé),
- Assistance au renouvellement des peuplements : enclos grillagés de régénération naturelle ou de plantations,
- Elagage de cocotiers et des branches mortes pour la sécurité du public,
- Entretien des zones vertes et des massifs paysagers,
- Entretien et réparation des blocs sanitaires,
- Information du public afin de faire progresser le civisme et le respect des milieux naturels,
- Surveillance des sites,
- Suivi phytosanitaire.

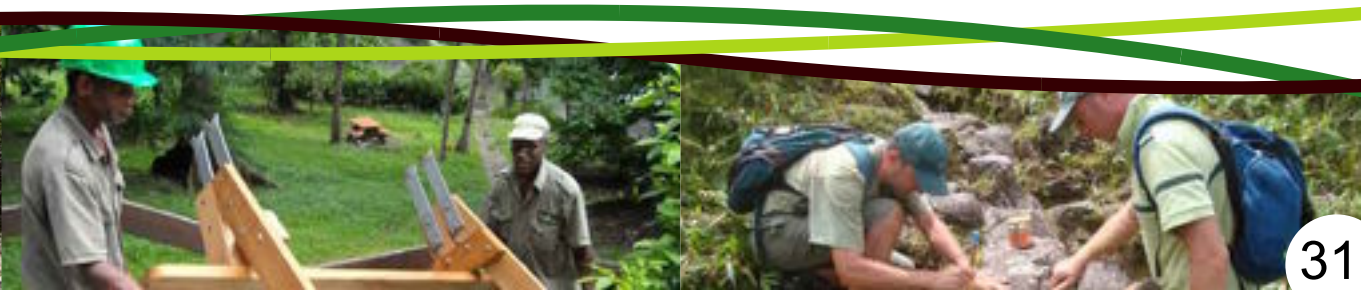

Classification des sites d'accueil du public en FDL

Site Sauvage	Commune
Anse Couleuvre	Prêcheur
Anse Lévrier	
Anse à Voile	
Anse La Celle	
Anse des Galets	
Anse Madame	Sainte-Marie
Sentier Pte Lahoussaye	
Pointe-à-Bibi	Trinité
Fond Cérémaux	
Anse Bélune	
Gros Raisin	
Pointe Rouge	
Pointe Marcussy	
Petite Anse des Salines	Sainte-Anne
Cap Ferré	
Pointe Borgnesse	Marin
Anse Grosse Roche	
Gde Anse Macabou	
Ilet Duquesnay	
Site Naturel	**Communes**
La Marry	Prêcheur
Chalvet	Basse Pointe
Vivé	Lorrain
Crabière	
La Philippe	Sainte-Marie
Anse Charpentier	

Site Naturel (suite)	Commune
Anse Bonneville	Trinité
Beauséjour	
Batterie	
Pte Anse Macabou	Vauclin
Anse Trabaud	Sainte-Anne
Ilet Chevalier	
Anse Meunier	
Gde Terre des Salines	
Anse Caritan	
Anse à Prunces	
Corp de Garde	Sainte-Luce
Maison du Bagnard	Diamant
Site Confort	**Commune**
Anse Céron	Prêcheur
Anse Turin	Carbet
Anse l'Etang	Trinité
La Brèche	
Anse Michel	Sainte-Anne
Anse au Bois	
Cap Macré	Marin
Aire de Petite Poterie	
Dizac	Diamant
Pointe Vatable	Trois-Ilets
Site Phare	**Commune**
Gde Anse des Salines	Sainte-Anne

Classification élaborée en partenariat avec le Conseil Régional qui finance le coût annuel des opérations d'entretien (hors conception, encadrement et surveillance financés par l'ONF

Anse Grand Macabou

3.1.2 L'accueil du public en forêt intérieure

Les forêts intérieures comportent aussi des sites naturels très fréquentés, toute l'année. Les touristes et les familles martiniquaises y trouvent un lieu de détente dominicale.

Aire d'accueil	Communes
Palourde	Gros-Morne
Duchesneteau	
Deux Choux	
Ceur Bouliki	Saint-Joseph
L'Alma	Fond-Saint-Denis
Saut Gendarme	
Grand Fond	
La Donis	Fort-de-France
Reculée	Sainte-Marie
Piton Laroche	
Rond Point de l'encens	
Crève-coeur	Sainte-Anne
Montravail	Sainte-Luce

Coeur Bouliki

3.1.3 L'accueil du public sur les sentiers de randonnée

Un vaste réseau structuré de sentiers permet de profiter de la générosité des paysages de la Martinique dans toute leur diversité (forêt humide, forêt « sèche », forêt littorale, etc.). Ces itinéraires doivent régulièrement être entretenus afin d'en garantir l'accessibilité et la qualité. La rapidité de leur dégradation (érosion, envahissement par la végétation) impose un suivi régulier indispensable. Les sentiers les plus courants sont au nombre de 37, soit 170 kilomètres dont la majeure partie se situe en forêt domaniale ou départementalo-domaniale (liste ci-contre arrêtée au 31 décembre 2010). Nombre d'entre eux ont été inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée par le Conseil Général ou sont en cours de classement.

Anse Couleuvre - Grand-Rivière	La Trace des Caps
Canal de Beauregard	La Trace des Jésuites
Caplet - Fond Saint Denis	Montagne Pelée par Grande Savane
Carabin - Morne Jacob	Montagne Pelée par l'Aileron
Circuit Absalon	Montagne Pelée Par Beauséjour (Grand-Rivière)
Circuit de Rabuchon	
Circuit de Sainte Cécile	Montagne Pelée par Desile (Macouba)
Circuit du morne Césaire	Montravail (Petite et Grande boucles)
Crête du Cournan à Sainte Cécile	Morne Rose - Savane Saint-Cyr
Crève Coeur	Pérou - Morne l'Etang
Fontaine Didier - Absalon	Reculée - Morne Bellevue
La Démarche - Plateau Concorde	Verrier - Absalon

D'autres études ont été lancées en 2011-2012 :

- Création d'un sentier de Grande randonnée « GR » sur le nord de la Martinique (64km)

Sentiers littoraux :

- Trinité - Tartane (Château Dubuc)
- Pointe du Vauclin et extension de la trace des Caps (Grand Macabou - Bourg du Vauclin)
- Bourg du Diamant - Maison du Bagnard
- Taupinière La Cherry
- SLNA : Sentier Littoral Nord Atlantique (ouvrage de franchissement pour la continuité)

3.1.4 Lancement de la démarche de labellisation «Forêt d'Exception»

L'année 2012 a vu le lancement d'une démarche de labellisation sur les massifs de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet. L'ensemble désigné comme « forêt des Volcans de Martinique » s'inscrit parmi les 18 sélectionnées sur les 50 candidates au label forêt d'exception. Seule forêt présentée en Outre Mer, elle deviendrait l'emblème de la forêt tropicale humide à l'échelle nationale.

Émergeant d'une volonté locale de la part des élus et de l'ensemble de l'équipe ONF, cette démarche collaborative remporte l'adhésion de ses partenaires. Elle réside en une co-construction exemplaire en terme de gestion de ces deux massifs. L'engagement de l'ONF dans cette démarche de labellisation se traduit également par le recrutement d'un chargé de mission pour suivre ce projet.

Un important travail de coordination a déjà été amorcé en vue d'un contrat de projet conjointement élaboré où prime la multifonctionnalité de ces deux forêts complémentaires. Un protocole d'accord devrait être signé au cours du dernier trimestre. Il définit les orientations stratégiques et formalise ainsi la volonté de l'ensemble des partenaires d'aller dans cette même direction.

Le département étant le propriétaire du foncier et responsable de la politique des Espaces Naturels Sensibles, la présidence du COPIL a été confiée à Madame Josette MANIN, présidente du Conseil Général. Elle sera épaulée par deux vice-présidents : Monsieur Athanase JEANNE-ROSE, conseiller général désigné pour conduire la Commission « Risques naturels et majeurs, environnement et développement durable / agenda 21 » et aussi maire de Saint-Joseph et Monsieur Daniel CHOMET, conseiller régional à la tête du Parc Naturel Régional de la Martinique.

L'obtention de ce label deviendra un moyen supplémentaire pour valoriser ce territoire et demeure par ailleurs une première étape favorable à la candidature de la Montagne Pelée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Si ce projet continue à être porté avec la même détermination par l'ensemble du COPIL, la forêt des Volcans de Martinique pourrait être labellisée d'ici 2 ou 3 ans.

Les Pitons du Carbet (Vue de la Montagne, Pelée)

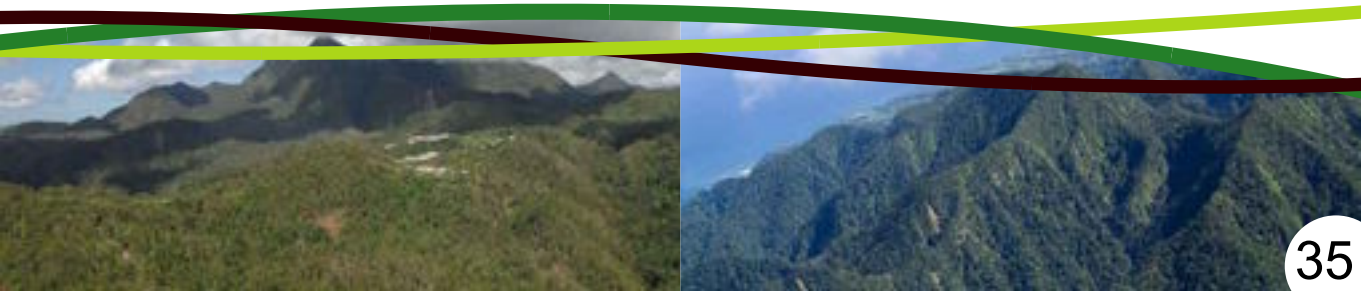

3.2 Gérer les affaires forestières de l'Etat

Depuis 1988, l'ONF assure la mise en œuvre pour le compte de l'Etat d'un certain nombre de missions en forêt privée. Celles-ci sont communément désignées comme les « Affaires Forestières de l'Etat ».

Deux mille douze est une année de grandes mutations dans la gestion des Affaires Forestières de l'Etat, avec la fusion des différentes Missions d'Intérêt Général (MIG), en une MIG unique, dite MIG DOM, contractualisée au niveau national pour les 5 départements d'Outre Mer, entre le Ministère en charge de l'écologie, le Ministère en charge de la forêt, le Ministère en charge de l'Outre-Mer et l'ONF.

La MIG DOM regroupe 12 actions dont 6 concernent la Martinique :

1. Contrôle des défrichements
2. Expertise pour le développement durable et l'animation de la filière bois
3. Documents cadres régionaux et documents de gestion
4. Expertise sur le foncier forestier et l'aménagement du territoire
5. Valorisation des données numériques SIG
6. Gestion des cinquante pas géométriques

Le détail des actions mises en œuvres est publié chaque année dans un Bilan d'activité, suivi de la Mission d'Intérêt Général DOM. Seuls les grands faits marquants sont ici détaillés :

3.2.1 Contrôler les défrichements

Les défrichements ont un impact significatif sur les milieux forestiers privés car ils interviennent sur des terrains souvent sensibles à l'érosion et abritant parfois une biodiversité qui n'existe pas dans d'autres propriétés. Ils doivent donc être sérieusement encadrés.

L'année 2012 a connu de grandes mutations pour ce qui concerne la réglementation sur les défrichements.

La première, le 1er juin, avec la disparition de la notice d'Impact sur l'Environnement, au profit d'un régime d'étude au cas par cas de chaque dossier. Depuis cette date, chaque nouveau dossier de demande d'autorisation de défrichement doit, avant d'être déposé à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, faire l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale (Préfet).

La seconde, le 1er juillet, avec l'entrée en vigueur du nouveau Code Forestier, partiellement réécrit et totalement recodifié. Le principal changement institué par cette révision porte sur les modalités d'obtention de l'autorisation de défrichement, aujourd'hui identiques à la métropole. Toutes les décisions sont désormais à la charge du Préfet.

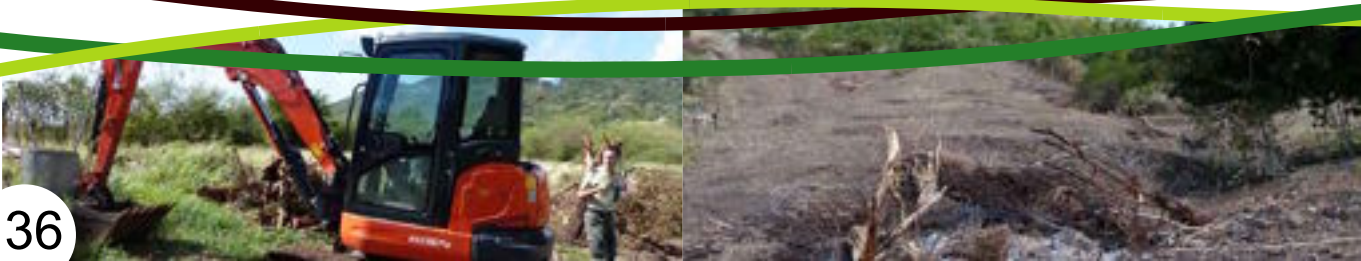

Les chiffres clés en 2012 :

- 132 visites préalables à la demande d'autorisation de défrichement pour 664.1 hectares expertisés
- 50 demandes d'autorisation de défrichement ont été instruites pour leur volet technique. Elles représentent 151.5 hectares expertisés
- 23 procès verbaux ont été dressés par les agents de l'Office National des Forêts pour défrichement sans autorisation. Ils représentent 11.3 hectares.

Focus sur : Les visites préalables

La Visite préalable à la demande d'autorisation de défrichement est un service gratuit proposé par l'ONF Martinique depuis 2003 et qui connaît un engouement croissant. Cette expertise vise à reconnaître si un terrain est « boisé », dans le sens du Code Forestier, avant le dépôt de la demande d'autorisation de défrichement. Par l'établissement de constats de non boisements ou de dispenses d'autorisation de défrichement, elle permet, dans un nombre important de cas, un gain de temps substantiel pour les pétitionnaires, et une décharge des services instructeurs de la DAAF et de l'ONF.

En 2012, le Service des Affaires Forestières de l'Etat s'est enrichi d'un collaborateur à mi-temps, Monsieur Romain BURVENIQUE, exclusivement dévolu à la réalisation de ces visites préalables.

Demander une visite préalable est simple et rapide. La prise de contact avec le Service des Affaires Forestières de l'Etat peut se faire par téléphone, mail, ou fax. Les pièces à fournir sont au nombre maximum de trois : les plans cadastraux et matrices cadastrales du ou des terrain visés et l'autorisation du propriétaire de procéder à la démarche, dans le cas où il ne serait pas lui même le pétitionnaire. Il est important de connaître au minimum ses références cadastrales lors de la prise de contact.

Au vu des éléments fournis, le technicien informera de la nécessité de réaliser ou non une visite sur site.

A la fin de la procédure, 3 issues possibles :

- Le constat de non boisement si le terrain ne comporte pas de bois
- La dispense d'autorisation de défrichement pour un certain nombre de cas d'exemption prévus par le Code Forestier
- La demande d'autorisation de défrichement si le terrain est boisé.

Depuis 2008, la visite préalable est obligatoire pour tous les dossiers de demandes de Dotations Jeune Agriculteur (DJA). Par cette mesure proposée par l'ONF, la Commission Départementale d'Orientation Agricole a souhaité informer au mieux ces jeunes exploitants sur les réglementations relatives au défrichement, pour lesquelles toute infraction, synonyme de pertes de droit aux subventions, peut entraîner des conséquences dommageable pour l'avenir de l'exploitation agricole.

3.2.2 Expertise sur le fonctionnement forestier et l'aménagement du territoire

L'expérience et la connaissance du foncier et des milieux forestiers par l'ONF sont reconnues et appréciées.

Bien que ne faisant pas partie des personnes publiques associées, l'ONF, en appui aux services de la DAAF, est régulièrement sollicité pour des avis techniques et réglementaires lors de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.

L'année 2012 a été marquée par une volonté de nombreuses communes de solliciter, pour des réflexions sur la répartition des zones agricoles, naturelles et des Espaces Boisés Classés, l'appui conjoint des experts du monde agricole (SAFER et la Chambre d'Agriculture) et du monde forestier (ONF). Ces expertises sont réalisées en synergie avec les bureaux d'études chargés de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme, au premier rang desquels l'Agence D'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique (ADUAM).

3.2.3 Gérer les écosystèmes des parcelles remises en gestion au conservatoire du littoral

La mission de gestion des écosystèmes des 50 Pas remis en gestion au Conservatoire du Littoral est réalisée dans le cadre de la Mission d'Intérêt Général DOM. Celle-ci prévoit le gardiennage général des propriétés et des écosystèmes (faire respecter les milieux naturels et prévenir de toute occupation illicite), une assistance technique, le compagnonnage (aide à la formation des gardes du littoral), et l'établissement de contraventions de grande voirie (constatation des occupations illicites).

NB: Le Conseil des Rivages Français d'Amérique s'est tenu en Guyane en février 2012.

3.3 Gérer des milieux et des espèces remarquables

La Martinique est une île tropicale montagneuse faisant partie du hotspot de biodiversité « Caraïbe ». Les gradients de topographie (le point culminant de l'île, atteignant 1397 m, n'est qu'à quelques kilomètres de la côte) et de pluviométrie associée (près de 8 m d'eau par an aux sommets de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet) ont façonné une multitude de milieux forestiers d'une richesse floristique et paysagère exceptionnelle.

C'est ainsi que les forêts de Martinique comptent près de 400 espèces d'arbres dont 79 sont endémiques des Petites Antilles et 14 endémiques strictes de la Martinique (FIARD, 1992). Cependant, les pressions d'origine anthropique n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières décennies (la densité de population atteint aujourd'hui près de 400 habitants / km2).

Dans ce contexte, et compte tenu de la taille réduite de l'île, les populations animales et végétales ont été fortement fragilisées. Il a donc été décidé de mettre en place un réseau de réserves biologiques en forêt publique afin de révéler la grande valeur écologique de ces milieux et de renforcer leur protection. Ce réseau, en cours de création, se veut représentatif de la diversité des écosystèmes forestiers de Martinique : formations d'altitude, forêts humides et sub-humides, forêt littorale, mangrove, etc.

Le statut de « Réserve Biologique », est reconnu au niveau international (UICN, l'Union Internationale de Conservation de la Nature) au même titre qu'une réserve naturelle ou qu'un coeur de Parc national. Compte tenu de la diversification des actions à mener sur les sites identifiés, deux types de réserves ont été prévues : la Réserve Biologique Intégrale (RBI) et la Réserve Biologique Dirigée (RBD). La première, la RBI, est réservée aux milieux en bon état écologique, d'équilibre, ou présentant un potentiel fort. Il s'agit d'une protection stricte de l'existant où il est laissé libre court à la dynamique spontanée des habitats. Aucune opération sylvicole, pastorale ou agricole n'y est tolérée, et tout prélèvement est interdit. Complémentaires, les RBD s'attachent le plus souvent à restaurer les milieux perturbés avec une gestion plus interventionniste. Les actes de gestion sont donc subordonnés à l'objectif de conservation. Il s'agit par exemple de restaurer un milieu perturbé par l'homme afin qu'il retrouve plus de naturalité».

Les objectifs principaux des réserves biologiques en Martinique sont :

- d'accroître la protection des milieux par la conservation de leur bon état écologique et, indirectement, d'accroître leur résilience face à des agressions anthropiques ou naturelles ;
- de faire prendre conscience aux populations de la valeur et de la fragilité de ces sites, c'est à dire éveiller la conscience collective ;
- d'appeler des crédits supplémentaires pour les études scientifiques pluridisciplinaires car « on préserve mieux ce que l'on connaît » ;
- de protéger les habitats des espèces sensibles ;
- de mettre en place des plans de gestion sur le long terme ;
- de constituer des réseaux représentatifs de la diversité des milieux forestiers de l'île.

Un réseau des réserves biologiques est donc en cours d'installation. Le choix des sites à intégrer au réseau s'appuie sur tous les travaux réalisés par les scientifiques depuis les années 80.

Il compte aujourd'hui 1 réserve approuvée :

- la Réserve Biologique Intégrale domaniale de la Montagne Pelée créée en 2007 et qui couvre 2 285 hectares (arrêté interministériel du 28/04/2007).

La Réserve Biologique Intégrale forestière de Prêcheur-Grand'Rivière d'une surface de 717, 27 ha (arrêté préfectoral du 12/06/2012) est toujours en création. Une étape importante a été franchie par arreté prefectoral en attendant l'arrêté ministériel.

Trois projets sont en cours de création :

- la Réserve Biologique Intégrale des Pitons de la Martinique (3 842 hectares), après avoir définit les conditions de pratique du canyoning à l'intérieur de ce territoire (8 canyons autorisés et mise en place d'une charte de bonnes pratiques), le projet a été transmis pour approbation.

- La réserve biologique dirigée «Tortues Marines»: qui regroupe 5 sites de pontes de Tortues Marines (Anse Charpentier, Anse Grand Macabou, Anse Grosse Roche, Cap Ferré et Anse Trabaud).

- La réserve biologique dirigée «Sternes de Dougall» : qui regroupe 4 sites de nidification des Sternes de Dougall (Pain de Sucre, Ilet Sainte Marie, Ilet Petit Piton et Ilet Boisseau)

3.4 Etude et protection de la biodiversité forestière Martiniquaise

Protection et valorisation des écosystèmes humides littoraux de l'espace caraïbe

C'est un projet Interreg financé par l'Europe (FEDER) et piloté par l'ONF Guadeloupe qui concerne 6 territoires : Guyane, Guadeloupe, Martinique, Cuba, Porto Rico et Venezuela. 11 actions ont été retenues (protection, gestion, connaissance, valorisation, communication, etc.) et 16 partenaires (Université Antilles-Guyanne (UAG), ONCFS, DIREN, Parc Naturel de Guadeloupe, Parc Naturel Régional de la Martinique, etc.) sont fédérés autour de ce projet qui a été clôturé début 2013.

La Direction Régionale de l'ONF pour la Martinique pilote l'action intitulée « Établissement d'orientation de gestion » qui s'est achevée en janvier 2013.

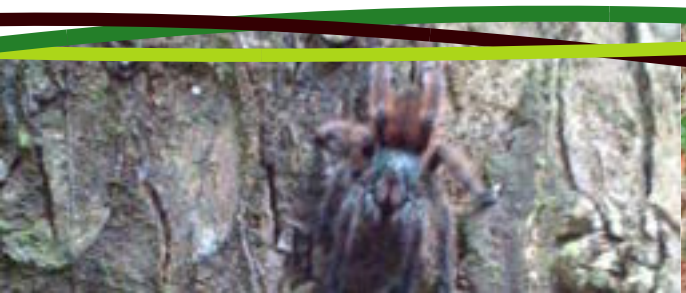

Quatre sites ont été retenus :

Un représentant la mangrove alluvionnaire (alimentée en éléments terrigènes par les rivières) et trois sites caractéristiques de mangroves colluvionnaires (éléments terrigènes provenant de l'érosion des reliefs avoisinant et apportés par ruissellement). La cartographie par photo-interprétation simple des photos aériennes de l'IGN a permis d'identifier 18 types physionomiques pour la mangrove. Les transects d'inventaire (au nombre de 7) ont été implantés perpendiculairement au littoral de façon à appréhender la plus grande diversité physionomique possible en prenant aussi en compte la diversité des occupations du sol en arrière mangrove.

L'inventaire floristique et dendrométrique des transects (placette de 400 m² le long d'un axe allant de la mer à l'arrière mangrove) a été finalisé en 2012.

Au total 372 placettes de 400 m² réparties sur un linéaire cumulé de 7,4 km ont été inventoriées (ce qui représente près de 20 000 tiges). Ces données n'ont pu être analysées par le référent scientifique du projet. Néanmoins ces données seront valorisées dans le cadre du projet d'aménagement forestier des terrains boisés du DPM/DPL.

Etude de l'évolution des écosystèmes forestiers de Martinique : le réseau de placettes permanentes

Le laboratoire Géode de l'UAG (Université des Antilles et de la Guyane) et le Conservatoire Botanique sont à l'origine du projet qui a été initié en 2008 dans un contexte particulier, l'après cyclone DEAN.

Trois partenaires sont associés sur ce projet : UAG désigné comme le « référent scientifique», ONF comme « conservateur des placettes » et la DIREN « gestionnaire du programme financier et des données ». Ce projet est financé par l'Europe (FEDER), l'Etat (MEDDTL) et l'ONF.

Mangrove

Ce projet de recherche scientifique se traduit concrètement par la mise en place d'un réseau de placettes visant à étudier de façon diachronique (long terme) plusieurs thématiques concernant les écosystèmes forestiers : la dynamique spatiale et temporelle, les rapports système édaphique / végétation, les rapports faune / habitats forestiers, etc.

Toute la diversité écologique des milieux forestiers martiniquais, bioclimat, pédologie, topographie, diversité floristique, stade dynamique) doit être intégrée dans cette étude.

Pour y parvenir, le référent scientifique de l'étude (M. Philippe JOSEPH) a retenu 21 unités écosystémiques de référence. Elles ont été choisies pour leur richesse spécifique et biocénotique et pour la qualité de leur organisation structurale et architecturale. Elles appartiennent essentiellement aux phases secondaires à secondaires avancées voire subclimatiques de la succession végétale et recoupent tous les types forestiers existant en Martinique (du littoral aux formations d'altitude). A l'intérieur de ces unités écosytémiques, 40 placettes permanentes d'étude et de suivi seront installées. Ces placettes d'une surface de 2400 m² (40 mètres par 60 mètres) seront divisées en quadra de 100 m². Toutes les tiges d'un diamètre supérieur à 10cm seront inventoriées (essence, diamètre, hauteur) et spatialisées.

Ce dispositif constituera un support pour d'autres sujets de recherche dans des domaines tels que la biogéographie, la botanique, l'écologie, la pédologie et la géomatique. Il permettra la création d'un observatoire des écosystèmes forestiers martiniquais avec pour objectif fort de mesurer les effets du changement climatique.

A ce jour, 7 placettes ont été installées et trois placettes sont en attente de matérialisation (1 en forêt publique et 2 en forêt privé).

Programme de restauration expérimentale de la forêt marécageuse

Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projet intitulé "Stratégie Nationale pour la Biodiversité" lancé fin 2011. Il a pour objectif d'expérimenter la reconstitution de la forêt marécageuse en arrière de la mangrove de Génipa (côte Caraïbes) sur les sites potentiellement les plus adaptés et sur des parcelles de la Forêt domaniale du littoral. Cette forêt qui à l'époque précolombienne couvrait d'après les scientifiques toute la plaine du Lamentin n'est plus présente en Martinique que sur le territoire communal de Trinité (Forêt du Galion) sur une surface d'environ 15 ha.

Ce projet a débuté en septembre 2012 et court sur une période de 2 ans. Il consiste à :

- la récolte des graines et mise en culture des semis (environ 4 000) en pépinière,
- la sélection de sites favorables à l'implantation des semis (surface de plantation totale 3,5 ha),
- la plantation des semis sur sites adaptés,
- l'entretien des plantations jusqu'à la fin de projet (septembre 2014).

Forêt marécageuse

Fougère Nephrolepis

Lutte contre les espèces invasives

Il s'agit d'un programme destiné à lutter contre certaines espèces désignées comme invasives par la communauté scientifique. Trois espèces ont été ciblées : le Tulipier du Gabon, la Petite Citronnelle et la Mangouste. En 2012, quelques actions visant à l'élimination de ces espèces ont été mises en place.
Il s'agit pour :

- Le tulipier du Gabon (Spathodea campanulata) d'inventorier les tiges présentes sur le site de la Donis en vue de leur abattage (prévu en 2013) ;
- La Mangouste : d'installer un protocole de «capture-euthanise» sur des plages tests (Anse à Voile, Anse Lévrier et Anse Trabaud) afin de réguler les populations sur ces sites. Ce protocole a débuté sur les anses à Voile et Lévrier mais a du être arrêté prématurément afin d'éclaircir le statut juridique de l'espèce;
- La Petite Citronelle (Triphasia trifolia) : de repérer sur un site du Conservatoire du Littoral (Domaine Grand Macabou) les zones fortement colonisées par cette espèce avant arrachage (prévu en 2013).

Programme d'études scientifiques et naturalistes

Nous menons aussi, avec la DEAL, les scientifiques et les naturalistes locaux, un programme pluriannuel destiné à collecter un maximum d'informations sur les espèces.

Il concerne les études :

- Des chiroptères (chauve-souris) avec le Groupe Chiroptères d'Outre-Mer (équipe de M.BARATAUD) ;
- De la fonge (champignons) avec M. FIARD et la Société Mycologique Française (M.COURTECUISSE) ;
- Des insectes (principalement les lépidoptères) avec MM. ROME et DEKNUYDT ;
- Du Bois Côte (inventaire et essais de plantations pour le compte du Conseil Général, financeur à 100%) ;
- Des batraciens avec le bureau d'études Biotope (M. DEWINTER) qui a permis de retrouver le Dendrobates, une espèce endémique de Martinique (Allobates Chalcopis).
- Des Sternes de Dougall en collaboration avec l'association Le Carouge.
- Des fougères (ptéridophytes)

Allobates Chalcopis

Ti-Citronelle

Anses Céron et Anse Couleuvre

Intervenir pour le compte de clients publics et privés

Office National des Forêts

Martinique

Intervenir pour le compte de clients publics et privés

L'ONF met à disposition son savoir-faire d'expert, de gestionnaire et d'aménageur du milieu naturel et peut intervenir à ce titre par voie conventionnelle pour le compte de clients publics ou privés.

Quelques actions représentatives en 2012 :

- Le mercredi 29 février 2012, l'opération « Koudmen » à l'îlet Sainte-Marie, a permis de lancer la deuxième phase des travaux de l'aménagement de l'îlet Sainte-Marie. La première phase des travaux avait commencé le 17 mars 2011, avant la fermeture du Tombolo en juin. L'opération « Koudmen » du 29 février 2012 a rendu possible la rénovation du socle de la croix qui s'élève au sommet du mamelon ouest. 7,6 tonnes de matériaux et 600 litres d'eau ont ainsi été transportés grâce à une chaîne humaine pour laquelle la population a largement répondu présente. Cinquante élèves du collège Emmanuel SALDES se sont mobilisés pour cet évènement et un partenariat a également été développé par le biais d'actions mises en place avec les marins-pêcheurs.

Inauguration de l'ilet Sainte-Marie

- Le samedi 12 mai 2013, la Fête de la Nature 2012 s'est déroulée au Cap Chevalier, avec comme principaux partenaires, la Ville de Sainte-Anne et le Parc Naturel Régional de la Martinique. Le thème de l'année 2012 : « les oiseaux » a permis à plus de deux cent participants de découvrir les volatiles, au cours d'une traversée en bateau jusqu'à l'îlet Chevalier, où ils pouvaient participer à une randonnée pédestre, profiter de l'îlet et découvrir les stands d'exposition avec les associations (association le Carouge), de crabes (AMEPAS) ainsi que l'Office De l'Eau (ODE).

Fête de la Nature

Le vendredi 19 octobre 2012, l'aménagement du site naturel du Cap Chevalier a été inauguré. Le montant de l'opération s'élève à 707 000 €. Elle a été financée par l'Union Européenne (FEDER), le Conseil Régional et l'ONF. L'objectif du projet était de concilier au mieux l'importante fréquentation actuelle, et en augmentation, du site par le public, avec les enjeux touristiques, économiques et sociaux, ainsi qu'avec la protection des milieux et des espèces, le maintien de leur capacité de régénération et de leur aspect naturel.

Pour cela, l'accent a été mis sur l'organisation du stationnement des voitures particulières et des cars, la quantité et la qualité du mobilier d'accueil, la mise en place de supports pédagogiques et d'informations sur l'environnement, l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite.

Le samedi 10 novembre 2012, l'aménagement de l'îlet Sainte-Marie a été inauguré. Le montant total de l'opération s'élève à 474 700 € et a été financée par l'Europe FEDER, l'Etat MEDDTL, la Région, le Département et l'ONF. Suite à l'étude pour la requalification paysagère et fonctionnelle de l'Ilet Sainte-Marie, les travaux ont été réalisés afin de révéler les potentialités du site par la mise en valeur de ses caractéristiques exceptionnelles.

Fête de la Nature

opération «Koud'men»

De nombreux travaux sont en cours ou à venir :

- La réfection des sentiers de la Montagne Pelée – Les travaux de réfection des refuges sont planifiés pour 2013.
- Les travaux de Vatable : ont débutés en septembre 2013.
- Les travaux de Bouliki 1ère tranche ont commencé fin 2012.
- Les travaux de la forêt de Montravail qui débuteront au 2ème semestre 2013.

Nettoyages de sites

De nombreux nettoyages de plage sont organisés toute l'année, à l'initiative de l'ONF ou d'autres institutions (associations, administrations..).

Entreprise et Environnement

L'année 2012, a permis de constater le dynamisme de l'Association « Entreprise & Environnement », qui a organisé toute l'année des nettoyages de plages sur les différents sites gérés par l'ONF, avec un public nombreux.

AIR CARAIBES

L'année 2012 a aussi permis une collaboration avec la compagnie aérienne AIR CARAIBES : « Rendre la Martinique plus belle ! ». Air Caraïbes et l'ONF Martinique lançaient en effet un appel aux bonnes volontés pour préserver le patrimoine naturel de la Martinique. Pour récompenser les volontaires, la compagnie a mis gracieusement à leur disposition deux billets d'avion tirés au sort après chaque session.

109 participants, plus de 70 m3 de déchets collectés, trois sites flambants neufs et une bonne dose de bonne humeur ! Voici le bilan des opérations de nettoyage menées par des volontaires à l'initiative d'Air Caraïbes et de l'Office National des Forêts de Martinique (ONF).

Le Cap Ferré à Sainte-Anne (le 7 juillet), La Montagne Pelée (le 21 juillet) et La Crabière au Lorrain (le 21 juillet) ont ainsi pu recouvrer leur attraits naturels.

Air Caraïbes la nature

Office National des Forêts Martinique

Edition 2012 de la carte des sentiers de randonnée

Durant l'année 2012, la nouvelle carte des sentiers de randonnée a été éditée et diffusée en grand nombre.

Par ailleurs, l'ONF s'investit dans l'encadrement de chantiers d'insertion et de formation.

Encadrement et formation en chantier d'insertion

Depuis 2011, l'ONF Martinique s'investit dans la formation en chantier d'insertion pour le compte d'associations et de partenaires publics. Le premier chantier pilote sur le site de Rivière l'Or (association Mawogany) a connu un franc succès avec la création d'un parcours santé dans le domaine boisé départemental de Rivière l'Or et la formation de 40 jeunes. Certains d'entre eux ont pu poursuivre avec une formation diplômante « Taille et soin des arbres » mise en place par l'ONF en septembre 2012.
En février, deux formateurs ONF de métropole des Alpes-Maritimes sont venus former nos personnels et une partie des salariés en insertion de l'association aux techniques de Restauration de Terrains de Montagne (RTM). Ces techniques de génie biologique et de petit génie civil ont été expérimentées sur les sites de Rivière l'Or et de l'îlet Sainte-Marie avant d'être mise en place ailleurs sur l'île.

En août 2012, un chantier de 580 heures de formation a démarré avec l'Association Solidarité Lamentinoise (ASL) sur le site du Morne Cabri. 10 jeunes en contrat d'insertion ont ainsi pu être formés au métier d'ouvrier forestier polyvalent. 7 modules de formation leur ont été délivrés, tels que bûcheronnage, élagage, animation nature, atelier bois, aménagement paysager, projet professionnel afin de les aider à s'orienter vers un métier et leur permettre de trouver un emploi ou d'intégrer une formation diplômante à la suite de leur chantier.

Mobilisation d'association d'insertion par l'emploi

L'ONF Martinique a mis en place plusieurs partenariats avec des associations d'insertion professionnelles et des Centre d'Aide par le Travail.
L'association ARONPEYI est ainsi intervenue sur le chantier emblématique de réfection des sentiers de la Montagne Pelée.
Un partenariat durable s'est également établi entre l'ONF et les deux établissements : ADAPEI et ESAT de Bellefontaine pour la réalisation de travaux.

Palmiers royaux

Pincipaux clients et partenaires en 2012

Office National des Forêts

Martinique

Principaux clients et partenaires en 2012

Ci-après, quelques actions majeures de l'ONF, en 2012. Pour être complet, il faut signaler que l'ONF participe à de nombreux comités de pilotage en matière d'environnement, d'urbanisme et d'aménagement du territoire : Agenda 21, contrats de rivière, documents d'urbanisme et d'orientation, projets structurants etc.

Conseil Régional de la Martinique

L'accueil du public en forêt domaniale littorale est de longue date le cadre d'un partenariat fort entre le Conseil Régional de la Martinique et l'Office National des Forêts. Ainsi, la collectivité régionale finance les travaux d'équipement et d'entretien pour l'accueil du public. Le Conseil Régional finance également le développement de la filière bois et subventionne la recherche et les travaux patrimoniaux en forêts publiques (voirie, sylviculture).

Parc Naturel Régional de Martinique

Conformément à la convention cadre que nous avons signée le PRNM est associé à la plupart de nos grands projets touristiques et de nos actions en faveur de la gestion durable des espaces naturels. Avec le PNRM, l'ONF est co-gestionnaire de la réserve nationale des Ilets de Sainte-Anne.

Conseil Général de la Martinique

Nous réalisons pour le compte du Conseil Général la mise à niveau et l'entretien des sites touristiques dans les forêts de l'intérieur, la gestion de la forêt départementale et la création et l'entretien des sentiers pédestres inscrits dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Le Conseil Général apporte des contreparties financières à plusieurs projets et souhaite nous confier d'autres projets ambitieux (sentier de grande randonnée, chantiers d'insertion…)

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)

Placée sous l'autorité du Préfet de région, la DEAL met en oeuvre la politique de logement social et les engagements du Grenelle Environnement en termes de développement durable, de biodiversité et de prévention des risques.
La DEAL demeure un partenaire incontournable pour toutes les actions de protection, de connaissance et de mise en valeur des habitats et des espèces protégées ainsi que des espaces naturels et des sites présentant un intérêt touristique et écologique.

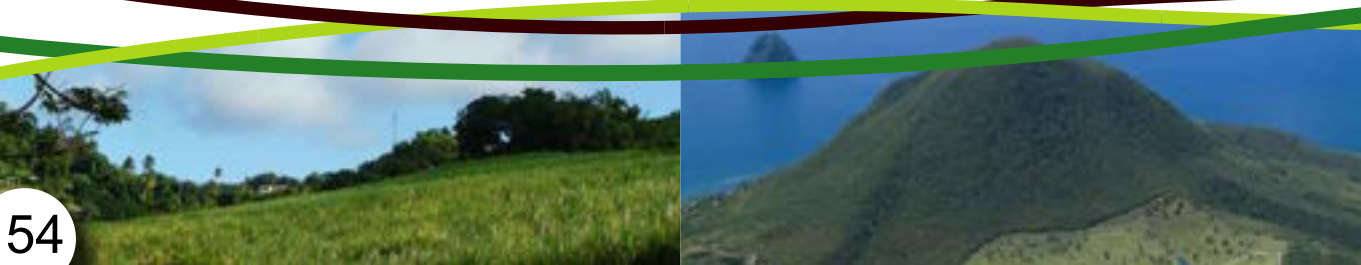

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)

La DAAF demeure un partenaire incontournable pour toutes les actions de protection, de connaissance et de mise en valeur des espaces forestiers et de leur produit. L'ONF apporte son expertise pour les forêts privées. La DAAF, service instructeur du FEADER, apporte son concours au financement des actions entreprises par l'ONF et financée sur ces fonds.

Conservatoire du Littoral

Cet établissement public, chargé de l'acquisition de terrains privés sur l'espace littoral pour en assurer la protection, nous confie la gestion des terrains présentant un caractère forestier et la réalisation des travaux d'entretien et d'équipements touristiques. L'ONF participe chaque année au Conseil des Rivages Français d'Amérique pour présenter les actions entreprises sur les terrains du Conservatoire. Le dernier Conseil des Rivages Français d'Amérique s'est tenu en Guyane en février 2012.

Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

Conformément à notre accord de partenariat, la CACEM contribue à la modernisation de la collecte des déchets sur les sites de la Donis, de l'Alma et de Cœur Bouliki. Elle participe activement à nos comités de pilotage pour le réaménagement de ces sites.

Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique

Ce partenaire est associé à l'entretien des sites touristiques de la forêt domaniale littorale depuis la mise en place d'un nouveau système de collecte de déchets.

Communauté de Communes du Nord de la Martinique

La CCNM nous a confié la réalisation du Sentier Littoral Nord Atlantique et participe aux comités de pilotage des projets de requalification des sites de l'Alma, de la Montagne Pelée et de la Philippe. Elle s'est engagée à contribuer financièrement aux études et aux travaux pour ces projets.

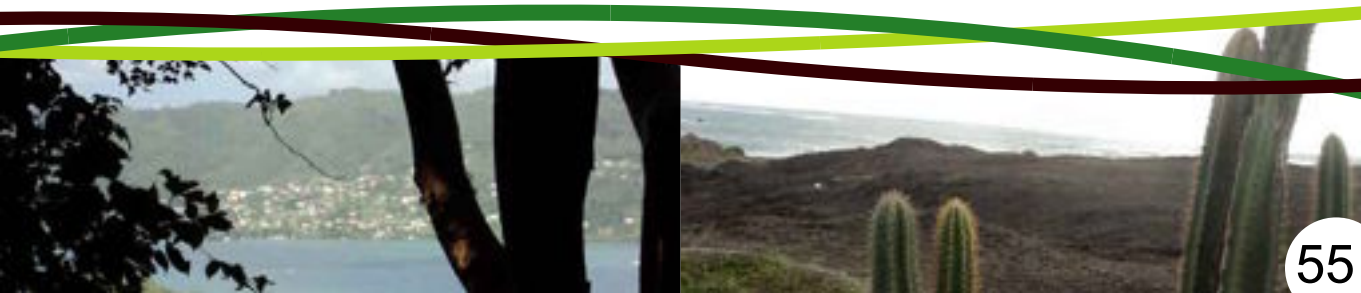

Principaux clients et partenaires en 2012

Université Antilles-Guyane

La collaboration avec les scientifiques de l'UAG, déjà riche et ancienne, a permis notamment de développer le programme de création d'un réseau d'aires protégées représentatif des écosystèmes les plus remarquables des forêts publiques martiniquaises.

Ville de Sainte-Anne

La réflexion sur les sites touristiques de la commune de Sainte-Anne qui comptent parmi les plus fréquentés de l'île : Salines, Cap Chevalier, Anse Trabaud se fait en étroite concertation avec la commune dans le cadre de son Plan de Développement Durable et Solidaire.

Ville de Sainte-Luce

La commune nous a commandé la réalisation des panneaux d'accueil de huit plages de son littoral. Une réflexion commune avec l'ONF est en cours sur la valorisation touristique et pédagogique de la mangrove du Trou au Diable.

Ville de Sainte-Marie

Deux belles opérations ont pu être menées avec la commune, une opération Koudmen pour l'acheminement de matériel ainsi que l'inauguration des aménagements de l'îlet Sainte-Marie. Par ailleurs, la Ville s'est engagée financièrement dans le cadre de notre projet d'étude pour le réaménagement du site de la Philippe.

Ville du Diamant

Nous avons lancé, en étroite collaboration avec la Ville du Diamant, les études d'avant projet pour la protection et l'aménagement du site littoral de Dizac.

Ville de Fort-de-France

La ville de Fort-de-France demeure un partenaire privilégié de l'ONF à travers plusieurs projets sur sa périphérie et les contreforts des pitons du Carbet.

Ville de Saint-Joseph

Partenaire depuis de nombreuses années de l'ONF, la ville de Saint-Joseph a vu notamment cette année le lancement des travaux de réaménagement du site de Coeur Bouliki, piloté par l'ONF. L'étude de projet, mené en partenariat, avait été réalisée en 2010.

Air Caraïbes

En 2012, plusieurs opérations de nettoyage de plage ont pût être mises en place grâce à la participation d'Air Caraïbes.

ADAPEI

Depuis 2012, l'ONF a mise en place un partenariat avec l'ADAPEI pour la réalisation de travaux en atelier bois.

ARONPEI

En 2012, l'ARONPEI, encadré par l'ONF, a participé à l'emblématique chantier de rénovation des sentiers de la montagne Pelée.

ESAT Bellefontaine

Depuis 2012, l'ONF a mise en place un partenariat avec l'ESAT Bellefontaine pour la réalisation de travaux en atelier bois.

Association Mawogani

Depuis sa création en 2011, l'ONF travaille avec l'association Mawogani dans les domaines de l'insertion et de la formation professionnelle, principalement sur le domaine boisé départemental et Rivière l'Or où un parcours santé a été aménagé.

ONF Martinique
Rapport de Gestion Durable 2012

Crédits photographiques : ONF / Jérémy Lozano-Rios

Photos aériennes : Henri Salomon / DIREN, Aéro photo service / ONF

Conception ONF : communication.martinique@onf.fr

maquette : jeremy.lozanorios@gmail.com

Impression : RAPIDO

Septembre 2013

Pou nou, pour ich-nou, pou peyi-a

Pour nous, pour nos enfants, pour le pays

ONF Martinique
78 routte de moutte - BP578
97207 Fort-de-France Cédex
Tel : 05.96.60.70.70 - Fax 05.96.63.56.67
Mèl : dr.martinique@onf.fr - internet : http://www.onf.fr/martinique
certifié ISO 9001 & ISO 14001